

Mini-INFO

PRINTEMPS 2020

Édition électronique



MUNICIPALITÉ DE
TERRASSE-VAUDREUIL

74, 7^e Avenue
Terrasse-Vaudreuil QC
J7V 3M9

Téléphone : 514 453-8120
Télécopieur : 514 453-1180

info@terrasse-vaudreuil.ca

Inscrivez-vous au système d'alertes par courriel au www.terrasse-vaudreuil.ca



VOUS POUVEZ JOINDRE LE MAIRE
PAR COURRIEL À

michel.bourdeau@terrasse-vaudreuil.ca

Table des matières

VOTRE CONSEIL	3
COORDONNÉES.....	4
ANIMAUX	5
RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.....	6-7, 11
SÉCURITÉ PUBLIQUE	8
PRÉVENTION INCENDIE	8-9
PERMIS / URBANISME	10, 18
TRAVAUX PUBLICS	11
PLAINTES ET SUGGESTIONS.....	11
HYGIÈNE DU MILIEU	12-17
DESCENTE DE BATEAU	10
PROGRAMMES INCITATIFS	10, 19
LOISIRS ET CULTURE	18-20

MOT DU MAIRE

Chers citoyens et citoyennes,

Dans les circonstances exceptionnelles que nous vivons actuellement au Québec, tout comme dans le reste du monde, je tiens à vous assurer que nous sommes solidaires avec vous. Les services municipaux sont ouverts, et ce, même en temps de pandémie de COVID-19.

L'accès aux comptoirs de service est fermé au public (hôtel de ville et bibliothèque), et ce, pour une période indéterminée. Nous vous tiendrons informés de tout changement qui pourrait survenir sur le territoire de Terrasse-Vaudreuil selon l'évolution de la situation et des directives gouvernementales. Nous le ferons via notre site Web et la page Facebook Info Terrasse-Vaudreuil. Inscrivez-vous aux alertes pour ne rien manquer!

Les temps sont difficiles pour tous et nous devons déployer un effort collectif de taille pour traverser la crise en faisant preuve de courage, de solidarité et de résilience.

Les citoyens faisant face à une situation problématique sont invités à communiquer avec l'hôtel de ville et nous ferons en sorte de les assister de la meilleure façon possible. Appelez au 514 453-8120 ou écrivez à info@terrasse-vaudreuil.ca.

Pour vous tenir informés, je vous invite à écouter, quotidiennement, les points de presse des premiers ministres Trudeau et Legault et d'appliquer toutes les mesures imposées par les autorités sanitaires. Les recommandations mises à jour se trouvent sur le site Quebec.ca. Une ligne d'information sur le coronavirus est disponible, sans frais, au 1 877 644-4545.

En terminant, j'aimerais rappeler aux citoyens en bande riveraine qu'à l'approche de la période des inondations, il est important de mettre à jour les informations dont la Municipalité dispose à leur sujet.

Michel Bourdeau

Maire

SÉANCES du CONSEIL

Les séances ordinaires du conseil ont lieu au centre communautaire.

Elles débutent à 19 h 30.

En raison des mesures de prévention prises pour contrer la propagation de la COVID-19, les prochaines séances pourraient se tenir à huis clos.

Calendrier des séances

- Le mardi 14 avril 2020
- Le mardi 12 mai 2020
- Le mardi 9 juin 2020
- Le mardi 14 juillet 2020
- Le mardi 11 août 2020
- Le mardi 8 septembre 2020
- Le mardi 13 octobre 2020

Votre CONSEIL MUNICIPAL



Madame Nathalie Perreault

Conseillère siège n° 1

nathalie.perreault@terrasse-vaudreuil.ca



Monsieur Julien Leclerc

Conseiller siège n° 2

julien.leclerc@terrasse-vaudreuil.ca



Monsieur Jean-Pierre Brazeau

Conseiller siège n° 3

jpierre.brazeau@terrasse-vaudreuil.ca



Madame Audrey Dépault

Conseillère siège n° 4

audrey.depault@terrasse-vaudreuil.ca



Monsieur Jimmy Robert

Conseiller siège n° 5

jimmy.robert@terrasse-vaudreuil.ca



Monsieur Yves de Repentigny

Conseiller siège n° 6

yves.derepentigny@terrasse-vaudreuil.ca

Nouvelles fonctionnalités du site Web

Nous avons effectué une **refonte** complète du site Web de la municipalité. Il vous est maintenant possible de vous inscrire à notre **infolettre** afin de recevoir les **alertes d'urgence** et/ou les **dernières nouvelles** de votre municipalité.

Ce nouveau site offre des options de navigation plus intuitives afin de retrouver facilement les informations recherchées telles que les horaires de la bibliothèque ou de la piscine municipale, la taxation, l'obtention de permis, les procès-verbaux des séances du conseil, etc.

HÔTEL de VILLE

74, 7^e Avenue
Terrasse-Vaudreuil QC J7V 3M9
Téléphone : 514 453-8120
Télécopieur : 514 453-1180

Adresse courriel :
info@terrasse-vaudreuil.ca

Site Web :
www.terrasse-vaudreuil.ca

HORAIRE RÉGULIER

Du lundi au vendredi

8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h 30

FÉRIÉS

(bureaux fermés)

- vendredi 10 avril 2020
- lundi 13 avril 2020
- lundi 18 mai 2020
- mercredi 24 juin 2020
- mercredi 1^{er} juillet 2020
- lundi 7 septembre 2020
- lundi 12 octobre 2020

TAXES MUNICIPALES 2020

- 1^{er} versement : 19 février
- 2^e versement : 20 mai
- 3^e versement : 19 août



Cynthia Bilodeau
paniersdelile@hotmail.com
pour nouveaux résidents ou
futurs parents.

514 435-4943

BOTTIN D'URGENCE

POLICE - AMBULANCE - POMPIERS (urgence immédiate)	9-1-1
INFO-SANTÉ (consultation téléphonique - infirmière)	8-1-1
BELL CANADA (fils dans la rue)	6-1-1
TRANSPORTS-QUÉBEC (état du réseau routier)	5-1-1
SERVICES MUNICIPAUX D'INTERVENTION (bris d'aqueduc, entraves, travaux publics, refoulement, gel de conduites etc.)	3-1-1
CENTRE ANTIPOISON	1 800 463-5060
CN POLICE FERROVIAIRE (barrière 23.57 subdivision Kingston)	1 800 465-9239
CP POLICE FERROVIAIRE (barrière 18.07 subdivision Vaudreuil)	1 800 465-9239
ÉCHEC AU CRIME	1 800 711-1800
GARDE CÔTIÈRE (situations de détresse des navigateurs)	*16
GAZ MÉTROPOLITAIN - INFO EXCAVATION	514 286-9228
HYDRO-QUÉBEC (panne)	1 800 790-2424
SÛRETÉ DU QUÉBEC - appels non urgents	310-4141 ou *4141
SÛRETÉ DU QUÉBEC - administration (599, Harwood, Vaudreuil-Dorion)	450 424-1212

BOTTIN SANTÉ

CLINIQUES MÉDICALES	
CLINIQUE D'URGENCE DE PINCOURT (25, Don Quichotte #128, L'Île-Perrot)	514 453-0884
CLSC - VAUDREUIL-DORION (3031, boul. de la Gare, Vaudreuil-Dorion)	450 455-6171
CLINIQUE MÉDICALE TROIS-LACS (65, Cité des Jeunes, Vaudreuil-Dorion)	450 455-3322
MÉDICENTRE ÎLE-PERROT (401, Grand Boulevard, Ile-Perrot)	514 453-1100
POLYCLINIQUE MÉDICALE VAUDREUIL (600, Harwood, Vaudreuil-Dorion)	450 455-9301
HÔPITAUX	
HÔPITAL DU SUROÎT (150, St-Thomas, Salaberry-de-Valleyfield)	450 371-9920
HÔPITAL GÉNÉRAL DU LAKESHORE (160, Stillview, Pointe-Claire)	514 630-2225

BOTTIN DES SERVICES

ANIMAUX SAUVAGES	
NICHOIR DE HUDSON (oiseaux chanteurs blessés)	450 458-2809
SERVICES QUÉBEC (oiseaux de proies blessés)	1 877 644-4545
SERVICES QUÉBEC (animaux sauvages suspects - malades)	1 877 644-4545
AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION (animal sauvage mort)	450 246-4125
CONTRÔLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES (animal errant ou perdu)	450 510-1508
ÉCOLE JOSÉ-MARIA (école primaire)	514 453-8201
OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE VAUDREUIL-SOULANGES	450 218-6994
REPAS PARTAGÉS DE TERRASSE-VAUDREUIL (regroupement pour aînés)	514 453-3624
TAXE SCOLAIRE	
COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (taxe scolaire anglophone)	514 384-5034
COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS (taxe scolaire francophone)	514 477-7000 poste 1830
TRANSPORT EN COMMUN	
EXO - Réseau de transport métropolitain (autobus, trains de banlieu, transport adapté)	514 287-TRAM

ANIMAUX sauvages | Animaux DOMESTIQUES

La Municipalité assure la sécurité de ses citoyens et de leurs animaux domestiques, sur son territoire, par l'entremise d'un contrôleur animalier. Le [Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges](#) a l'autorité d'intervenir au nom de la Municipalité pour récupérer ou capturer des animaux domestiques errants, blessés, ou morts et les amener chez le vétérinaire, les héberger ou les mettre en adoption s'ils ne sont pas réclamés après **QUATRE (4) jours**.

Les frais devront être assumés par le propriétaire.

PAR SENS CIVIQUE ET PAR RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION, nous demandons, aux propriétaires de chiens et chats, de ne pas laisser leur animal en liberté.

Vous devez vous procurer la licence de chat ou de chien OBLIGATOIRE au coût de 30 \$, à vie, en vous présentant à l'hôtel de ville.

CONTRÔLE ANIMAL : 450 510-1508



COMPORTEMENT des CHIENS

Tous les chiens, quelle que soit leur race, seront traités également et sans discrimination dans un cas de comportement agressif. Le contrôleur pourra les soumettre à l'évaluation d'un expert en comportement animal s'il le juge nécessaire.

ANIMAUX SAUVAGES

- N'approchez jamais les animaux inconnus (sauvages ou domestiques), même s'ils ont l'air en bonne santé ou orphelins;
- Surveillez vos enfants afin d'éviter qu'ils s'en approchent ou les provoquent;
- Ne laissez pas errer vos animaux de compagnie;
- Ne capturez pas les animaux sauvages pour les déplacer ailleurs si vous les croyez malades.
- Pour ne pas attirer d'animaux sauvages sur votre terrain,
 - ⇒ éliminez toute source de nourriture autour de votre maison;
 - ⇒ gardez les poubelles extérieures hors de leur portée;
 - ⇒ fermez les endroits où les rats et mouffettes pourraient s'installer (par un grillage métallique sous les balcons ou cabanons, par exemple).

DES CAGES POUR CAPTURER
LES ANIMAUX SAUVAGES SONT
DISPONIBLES AVEC
UN DÉ-
PÔT DE 20 \$.



RÈGLEMENTS municipaux

NUISANCES

RÈGLEMENT NUMÉRO 656

Règlement sur les nuisances - RMH 450

ACTIVITÉS NUISIBLES

Constitue une nuisance et est prohibé le fait, pour toute personne, d'utiliser ou de permettre que soient utilisés une tondeuse à gazon, un tracteur à gazon, un coupe-bordure, une scie à chaîne, une souffleuse à feuilles, à tout autre moment qu'aux heures permises ci-dessous mentionnées. Le présent article ne s'applique pas aux souffleuses à neige, ni aux bruits résultants de travaux d'utilité publique, de travaux d'urgence visant à sauvegarder la sécurité des lieux ou des personnes.

Heures permises :

Du lundi au vendredi de 7 h à 21 h

Le samedi et les jours fériés de 8 h à 16 h

Le dimanche de 10 h à 16 h.

NUISANCE SUR LA VOIE PUBLIQUE

CONSTITUE UNE NUISANCE ET EST PROHIBÉ LE FAIT, POUR TOUTE PERSONNE, DE :

déposer, laisser ou maintenir des branches destinées à la collecte des branches à tout autre moment qu'à la période permise ci-dessous mentionnée :

Période permise :

Trois (3) jours avant la collecte;

déposer, laisser ou maintenir un bac roulant destiné à la collecte sélective des matières recyclables à tout autre moment qu'à la période permise ci-dessous mentionnée :

Période permise :

À partir de 16 h la veille de la collecte jusqu'à midi le lendemain de la collecte;

déposer, laisser ou maintenir un bac roulant destiné à la collecte des matières organiques à tout autre moment qu'à la période permise ci-dessous mentionnée :

Période permise :

À partir de 16 h la veille de la collecte jusqu'à midi le lendemain de la collecte;

déposer, laisser ou maintenir un contenant, bac ou bac roulant, sac destiné à la collecte des résidus verts à tout autre moment qu'à la période permise ci-dessous mentionnée :

Période permise :

À partir de 16 h la veille de la collecte jusqu'à midi le lendemain de la collecte;

déposer, laisser ou maintenir un contenant, bac ou bac roulant, sac destiné à la collecte des feuilles à tout autre moment qu'à la période permise ci-dessous mentionnée :

Période permise :

À partir de 16 h la veille de la collecte jusqu'à midi le lendemain de la collecte;

déposer, laisser ou maintenir un contenant, bac ou bac roulant destiné à la collecte des déchets domestiques à tout autre moment qu'à la période permise ci-dessous mentionnée :

Période permise :

À partir de 16 h la veille de la collecte jusqu'à midi le lendemain de la collecte.



Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200 \$ en plus des frais.



RÈGLEMENTS municipaux

EAU DE L'AQUEDUC—RÈGLEMENT NUMÉRO 562

Règlement concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc municipal

L'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour l'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendu entre le 1^{er} mars et le 1^{er} novembre de chaque année, sauf entre 19 h et 21 h, les jours suivants :

- Pour les occupants des bâtiments dont le numéro civique est un nombre impair : les dates impaires;
- Pour les occupants des bâtiments dont le numéro civique est un nombre pair : les dates paires;
- Il est prohibé de laisser l'eau provenant de l'arrosage ruisseler dans la rue ou sur une propriété voisine.

L'arrosage des fleurs annuelles ainsi que des jardinières suspendues est permis à tous les jours de 19 h à 21 h.

Permis—Arrosage

Une personne qui installe ou ensemence une nouvelle pelouse peut, pourvu qu'elle détienne un permis émis à cette fin au coût de 40 \$ par la Municipalité et après avoir payé le tarif, procéder à l'arrosage de cette nouvelle pelouse entre 19 h et 21 h, chaque jour durant une période de quinze (15) jours consécutifs, à compter du début des travaux d'installation ou d'ensemencement, à l'exception de la période d'interdiction d'arrosage.

Permis—Lavage de maison

Le lavage des maisons est autorisé deux (2) fois par année. Le propriétaire doit obtenir, au préalable, un permis à cette fin au coût de 20 \$ en s'adressant à l'hôtel de ville.

Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 100 \$ en plus des frais.

COLPORTAGE

Pour avoir le droit d'effectuer du porte-à-porte, quel qu'en soit le motif, une personne doit présenter une demande écrite au conseil municipal. Lorsque celui-ci aura approuvé la demande, un permis autorisant le colportage lui sera octroyé et le colporteur devra avoir ce permis en sa possession en tout temps. Exigez de le voir si on frappe à votre porte!

La liste des personnes autorisées à faire du porte-à-porte figure sur notre site internet, dans la section **CONSEIL ET ADMINISTRATION** sous la rubrique « COLPORTAGE ».

Si le colporteur ne peut pas vous présenter de permis émis par la Municipalité, il est recommandé de téléphoner à la Sûreté du Québec au 450 424-1212 et de fournir une description de l'individu et des faits.

VOUS ÊTES CHEZ VOUS... NE LAISSEZ PAS N'IMPORTE QUI Y ENTRER !

Sécurité PUBLIQUE



BARRIÈRE DÉFECTUEUSE

Lorsque la barrière du passage à niveau à l'entrée de Terrasse-Vaudreuil est défectueuse, prière d'en informer le service de police ferroviaire au **1 800 551-2553** et de passer par l'Ile-Perrot Nord.

SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Au Canada, chaque année, approximativement 300 collisions et incidents dus à l'intrusion se produisent aux passages à niveau et le long des voies ferrées causant la mort ou des blessures graves à près de 130 personnes.

Dans les faits, tous ces incidents auraient pu être évités. Les statistiques démontrent que l'éducation faite par **Opération Gareautrain** fonctionne! Nous vous invitons à consulter le site Web www.operationgareautrain.ca qui est un excellent outil pour éduquer le public et à sensibiliser les jeunes par le biais de jeux.

Que vous soyez à pied ou dans un véhicule, le seul endroit où vous devez traverser les voies ferrées est à un passage à niveau autorisé et proprement indiqué. Traversez le passage à niveau seulement si vous avez regardé et écouté pour savoir qu'aucun train n'approche et avoir déterminé qu'il est sécuritaire de le faire. Ne contournez ni ne passez jamais sous les barrières.

REDOUBLEZ DE PRUDENCE AU PASSAGE À NIVEAU



**AU MOMENT DE PUBLIER
LE BRUNCH des POMPIERS
EST PRÉVU LE
dimanche 24 mai**

Transport, remplissage et entreposage du propane

Assurez-vous que le robinet de la bonbonne est bien fermé et qu'un bouchon d'étanchéité ou un capuchon anti-poussière est présent;

Gardez la bonbonne bien immobilisée et debout;

Assurez-vous de ventiler adéquatement l'espace dans lequel est placée la bonbonne en entrouvrant, par exemple, une fenêtre du véhicule ou la porte du coffre arrière;

La personne responsable du remplissage doit détenir un certificat de compétence en ce domaine valide et délivré par Emploi-Québec;

Une bonbonne défectueuse ou datant de plus de 10 ans ne devrait jamais être remplie;

Toute bonbonne de propane à remplissage multiple doit être entreposée à la verticale et à l'**extérieur** d'un bâtiment et non dans un espace fermé (ex. : bâtiment, cabanon, garage) et ce, été comme hiver;

Installez les bonbonnes à la verticale et à l'abri des chocs et des rayons du soleil ou de toute autre source de chaleur potentielle afin d'éviter que la pression interne du récipient augmente;

Rapportez toute bonbonne vide, défectueuse ou de plus de 10 ans chez un fournisseur de propane;

Ne jetez jamais une bonbonne de propane aux ordures. Elle pourrait contenir suffisamment de gaz pour provoquer une explosion.

**En cas d'intervention des services d'urgence,
votre adresse doit toujours être bien visible
de la rue, de nuit comme de jour.**

Aidez-nous à assurer votre protection!



Prévention INCENDIE



Protégez-vous contre les incendies à la maison

La négligence, la distraction et l'imprudence sont les causes de la majorité des incendies résidentiels. Vous pouvez vous protéger contre les incendies par des **gestes simples** :

- Installez un avertisseur de fumée par étage, au minimum, y compris au sous-sol;
- Vérifiez leur fonctionnement régulièrement;
- Faites le plan d'évacuation de votre domicile;
- Exercez-vous à l'évacuer.

Foyers extérieurs

- ◆ Un foyer extérieur doit être installé dans la cour arrière à une distance minimale de **trois (3) mètres** de tout bâtiment et ligne de propriété.
- ◆ Il est interdit d'installer un foyer extérieur si celui-ci ne possède pas de pare-étincelles et si ses ouvertures ne sont pas recouvertes d'un treillis métallique dont les ouvertures ont un diamètre qui ne mesure pas plus de **12 millimètres**.
- ◆ Il est interdit d'installer un foyer extérieur si la hauteur totale de l'assemblage dépasse **2,3 mètres**.
- ◆ Sauf pour les foyers, les grils ou barbecues, les feux en plein air sont **INTERDITS** sur le territoire de la municipalité.

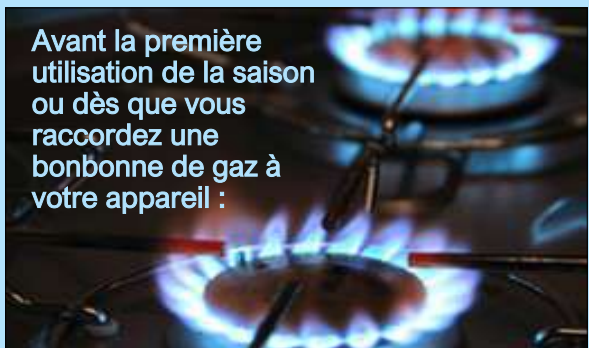
SEUL LE BOIS PEUT ÊTRE UTILISÉ COMME COMBUSTIBLE.



Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 300 \$ en plus des frais.

GAZ Un appareil propre et bien raccordé

Avant la première utilisation de la saison ou dès que vous raccordez une bonbonne de gaz à votre appareil :



- effectuez un test d'étanchéité des conduits et des raccords avec de l'eau savonneuse;
- nettoyez et vérifiez tous les brûleurs, conduits d'alimentation et autres composantes de votre appareil. La flamme produite devrait être bleue;
- assurez-vous qu'il n'y a pas d'accumulation de graisse susceptible de s'enflammer;
- référez-vous à la fiche d'entretien suggérée dans le manuel d'instructions de votre appareil.

Protégez-vous contre les incendies à la maison

La négligence, la distraction et l'imprudence sont les causes de la majorité des incendies résidentiels. Vous pouvez vous protéger contre les incendies par des **gestes simples** :

- Installez un avertisseur de fumée par étage, au minimum, y compris au sous-sol;
- Vérifiez leur fonctionnement régulièrement;
- Faites le plan d'évacuation de votre domicile;
- Exercez-vous à l'évacuer.

Barbecue

- Installez votre barbecue dans un endroit sécuritaire
- Votre appareil doit être :
- utilisé à l'extérieur, dans un endroit bien aéré. Une aération insuffisante peut mener à une intoxication au monoxyde de carbone (CO), un gaz incolore et inodore qui peut être mortel;
- installé sur une surface solide et stable, loin de toute circulation ou aire de jeu;
- à une distance de dégagement sécuritaire par rapport à tout objet ou matière combustible tels murs, portes, arbres, etc., comme le suggère le manuel d'instructions.

PERMIS

Nous désirons vous rappeler que l'eau potable est une denrée rare et coûteuse à produire, d'où l'importance d'en éviter le gaspillage en respectant la réglementation.

**EN CAS D'INFRACTION, VOUS SERIEZ PASSIBLE
D'UNE AMENDE.**

LAVAGE des MAISONS

Le lavage des maisons est autorisé deux (2) fois par année. Le propriétaire doit obtenir, au préalable, un permis à cette fin au coût de **20 \$** en s'adressant à l'hôtel de ville.

VENTE de GARAGE

Toute personne qui désire procéder à une vente de garage sur une propriété résidentielle doit, au préalable, obtenir gratuitement un permis de la Municipalité.

Cette vente peut se dérouler pour une période maximale de deux jours (ou trois lors d'un congé férié). Les heures autorisées pour procéder à une vente de garage sont de **7 h à 18 h**. L'affichage n'est toléré que sur la propriété du détenteur de permis.

Deux (2) ventes de garage sont autorisées au cours d'une même année civile par résidence.

PROGRAMME de REMISE de 50 \$ pour la CONVERSION aux TOILETTES ÉCOLOGIQUES



Selon le **Règlement 557**, chaque année, aux 40 premiers citoyens en faisant la demande, une remise de **50 \$** sera accordée à ceux qui changeront leurs toilettes de 10 ou 12 litres pour des toilettes écologiques ne consommant pas plus de 6 litres par chasse.

Arrosage

L'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour l'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendu **entre le 1^{er} mars et le 1^{er} novembre** de chaque année, sauf entre 19 h et 21 h, les jours suivants :

- Pour les occupants des bâtiments dont le numéro civique est un **nombre impair** : les dates impaires;
- Pour les occupants des bâtiments dont le numéro civique est un **nombre pair** : les dates paires;
- Il est prohibé de laisser l'eau provenant de l'arrosage ruisseler dans la rue ou sur une propriété voisine.

L'arrosage des fleurs annuelles ainsi que des jardinières suspendues est permis à tous les jours de 19 h à 21 h.

Une personne qui installe ou ensemece une nouvelle pelouse peut, pourvu qu'elle détienne un **permis** émis à cette fin au coût de **40 \$** par la Municipalité et après avoir payé le tarif, procéder à l'arrosage de cette nouvelle pelouse entre 19 h et 21 h, chaque jour durant une période de quinze (15) jours consécutifs, à compter du début des travaux d'installation ou d'ensemencement, à l'exception de la période d'interdiction d'arrosage.

DESCENTE de bateau

Le **stationnement aux endroits réservés et la descente de bateau situés sur le 1^{er} Boulevard (parc Gilles-Dicaire)** sont strictement réservés aux citoyens de Terrasse-Vaudreuil.

La descente de bateau est cadencée. L'achat d'une clé est obligatoire à chaque année. Elle est disponible à l'hôtel de ville, au coût de 8 \$, lorsque le quai est installé. Nous vous remettons une vignette de stationnement pour fins de contrôle. Celle-ci doit demeurer visible en tout temps. Il est interdit de stationner votre véhicule sur le gazon, dans la descente de bateau ou en bordure de celle-ci. Les fautifs sont passibles d'une contravention.



Veuillez laisser, à la vue, votre vignette sur le tableau de bord de votre véhicule.

PLAINTES et SUGGESTIONS

Toute plainte doit être déposée par écrit, dans une enveloppe scellée, à l'hôtel de ville. Votre plainte doit comprendre les informations suivantes :

- ⇒ Nom complet
- ⇒ Adresse
- ⇒ Numéro de téléphone
- ⇒ Détails spécifiques de la problématique
- ⇒ Lieu précis de la problématique
- ⇒ Date de l'événement, s'il y a lieu
- ⇒ Signature du plaignant

**AUCUNE PLAINTE ANONYME
NE SERA CONSIDÉRÉE.**

En aucun temps, il ne sera toléré que les citoyens communiquent ou se présentent directement au domicile de nos employés municipaux.

Pour toute urgence, nous vous demandons de bien vouloir vous référer aux pages 4,5 et 11 de cette parution.

Signalez un crime de façon anonyme en composant le

1 800 711-1800



Échec au crime est une organisation à but non lucratif composée de bénévoles actifs et dédiés au bien-être de leur communauté. Ils proposent une méthode aux forces policières pour recevoir de l'information du public dans leurs efforts de prévention du crime. Ces efforts se traduisent par des arrestations de criminels, en saisies de biens volés et en saisies de drogues.

TRAVAUX PUBLICS

RÉSEAU d'ÉCLAIRAGE



Communiquez avec nous
au **514 453-8120**, poste 221
pour nous informer de tout luminaire
défectueux.

Ayez en main le numéro du poteau
ou l'adresse civique la plus proche.

QUOI FAIRE en cas de GEL de CONDUITES ou de REFOULEMENT D'ÉGOUT?

Vous devez immédiatement informer la Municipalité de tout problème impliquant nos infrastructures et/ou nécessitant l'intervention des travaux publics.

3-1-1



Durant les heures d'ouverture,
communiquez avec nous au **514 453-8120**, poste 221 ou composez le **3-1-1**
lorsque nos bureaux sont fermés.

Les matières acceptées varient selon l'écocentre choisi.

**ÉCO
CENTRES**
VAUDREUIL-SOULANGES

Réseau des ÉCOCENTRES de Vaudreuil-Soulanges

Pour bénéficier des services du Réseau des écocentres, vous devez être un résident de l'une des 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Vaudreuil-Dorion*

- ☀ LUN : FERMÉ
MAR - VEN : 8 H - 17 H
SAM - DIM : 9 H - 16 H
- ❄ LUN - JEU : FERMÉ
VEN : 8 H - 16 H
SAM - DIM : 9 H - 16 H

📍 **Localisation**
2800, rue Henry-Ford
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 0V8

Rigaud*

- ☀ LUN, JEU, VEN : 12 H - 17 H
MAR - MER : FERMÉ
SAM - DIM : 9 H - 16 H
- ❄ LUN - VEN : FERMÉ
SAM - DIM : 9 H - 16 H

📍 **Localisation**
32, rue de la Coopérative
Rigaud (Québec) J0P 1P0

Pincourt

- ☀ LUN - VEN : 13 H - 17 H
SAM : 9 H - 16 H
DIM : FERMÉ
- ❄ LUN - JEU : FERMÉ
VEN : 8 H - 16 H
SAM : 9 H - 16 H
DIM : FERMÉ

📍 **Localisation**
750, boulevard Olympique
Pincourt (Québec) J7W 7C8

Saint-Zotique

- ☀ LUN : FERMÉ
MAR - VEN : 8 H - 17 H
SAM - DIM : 9 H - 16 H
- ❄ LUN - JEU : FERMÉ
VEN : 8 H - 17 H
SAM - DIM : 9 H - 16 H

📍 **Localisation**
2050, rue Principale
Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0

- ☀ Horaire d'été : du 1^{er} avril au 30 novembre
- ❄ Horaire d'hiver : du 1^{er} décembre au 31 mars

www.tricycle-mrcvs.ca



* Les petits ICI (Industries, Commerces et Institutions) du territoire (quantités comparables au secteur résidentiel) peuvent bénéficier des services des écocentres de Vaudreuil-Dorion et Rigaud. Pour plus d'information, composez le 450 455-5434 pour joindre la ligne Info-Écocentre.

Matières acceptées

 : Écocentre à Vaudreuil-Dorion
  : Écocentre à Rigaud
  : Écocentre à Saint-Zotique
  : Écocentre à Pincourt



Bardeaux d'asphalte



Encombrants métalliques et métaux ferreux



* Vidés de tout fluide s'il y a lieu.
** Appareils non fonctionnels.

cuisinières / lave-vaisselle / machines à laver / sècheuses / fours / réservoirs chauffe-eau ou chauffe-huile / petits électroménagers et appareils électriques non fonctionnels / tondeuses / souffleuses / etc.



Matériaux de construction secs



céramique / gypse / verre / fenêtres / toilettes / baignoires et douches en fibre de verre ou en plastique / etc.



Matériaux d'excavation



asphalte / béton / brique / pierre / sable et gravier



Encombrants non métalliques et non réutilisables



meubles rembourrés / tapis / matelas / toiles de plastique / matériaux isolants / etc.



Nouveau



Polystyrène (styromousse et plastique PS)



alimentaire, des emballages ou de construction



Halocarbures



* Appareils non fonctionnels.
réfrigérateurs / congélateurs / climatiseurs et déshumidificateurs



Pneus hors dimension



Pneus avec ou sans jante



* Sans les sacs de plastique.



Bois traité et contreplaqué



bois d'œuvre / meubles en bois / palettes / mélamine



Produits électroniques



téléviseurs / lecteurs DVD, CD ou vidéos / radios / ordinateurs et imprimantes / appareils audiovisuels / etc.



Résidus domestiques dangereux



* Seuls les contenants fermés, identifiés de 20 litres (5 gallons) ou moins sont acceptés.

adhésifs / aérosols / bonbonnes de carburant pour le camping / bonbonnes et cylindres de gaz comprimé / décapants / époxydes / extincteurs portatifs résidentiels / filtres à huile / huiles / liquides de refroidissement / pesticides / produits chimiques pour piscine / produits d'entretien / produits nettoyants / propane / etc.



Peinture, ampoules, batteries

(Produits de la responsabilité élargie des producteurs)



résidus de peinture et leur contenant : apprêt, primer, teinture, vernis, peinture en aérosol / lampes au mercure : ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, ampoules à décharge à haute intensité / batteries et piles : rechargeables ou à usage unique de 5 kg et moins



Carton



* Boîtes pliées.



Autres matières



bicyclettes, vêtements, jouets, petits articles de maison fonctionnels, livres, cassettes, CD, DVD

CALENDRIER des COLLECTES

SAVIEZ-VOUS QUE...
Les bacs identifiés par le logo de Vaudreuil-Soulanges sont de propriété municipale et sont associés à une adresse. Si vous déménagez, vous devez les laisser sur les lieux.



Mars 2020						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Mai 2020						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juillet 2020						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Avril 2020						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Juin 2020						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Août 2020						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

 Collecte des ordures et encombrants

 Collecte des résidus alimentaires

 Collecte spéciale du carton

 Collecte des résidus verts (feuilles au printemps acceptées)

 Collecte du recyclage

 Collecte des branches

 Collecte des feuilles

Afin de respecter la réglementation municipale,
veuillez vous référer à la page 6 de cette publication.

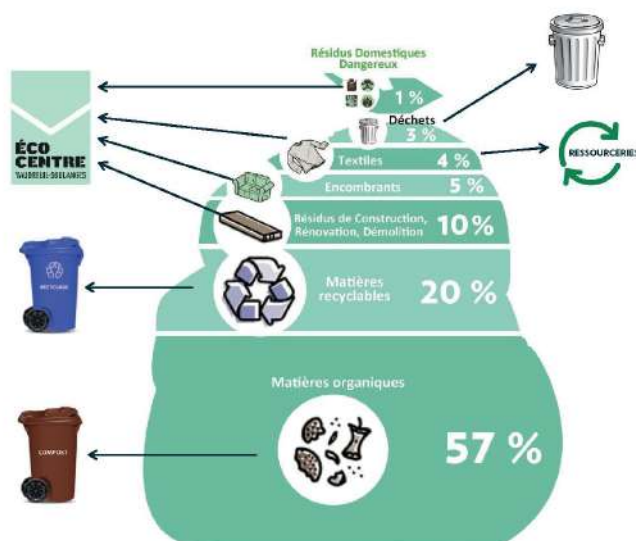
Déchets domestiques

Tous les MARDIS

Les bacs, sacs ou poubelles avec poignées doivent être déposés en bordure de rue avant 7 h le mardi matin. Il est prohibé de laisser en dehors de la période permise soit à partir de 16 h la veille de la collecte jusqu'à 12 h le lendemain de la collecte. Les poubelles trop lourdes seront refusées.

La plupart des matières non-compostables et non recyclables peuvent et doivent désormais être apportées à l'écocentre (voir la nouvelle liste des matières acceptées aux pages 12 et 13).

Tous les aérosols constituent des résidus domestiques dangereux. Même vidés de leur contenu, les contenants aérosols peuvent exploser si ils sont soumis à une forte pression comme celle exercée par un véhicule lourd dans un site d'enfouissement. Il est donc prudent de les apporter à votre écocentre.



RECYCLAGE

Tous les JEUDIS

Les bacs de recyclage doivent être déposés en bordure de rue avant 7 h le jeudi matin. Il est prohibé de laisser les bacs en dehors de la période permise soit à partir de 16 h la veille de la collecte jusqu'à 12 h le lendemain de la collecte.

COMMENT PLACER LE BAC ROULANT :

- ⇒ Placer le bac à un maximum d'un (1) mètre de la bordure de rue;
- ⇒ Positionner les roues en direction de la maison de sorte que le couvercle s'ouvre vers la rue;
- ⇒ Assurez-vous qu'il y ait un espace libre de 60 cm tout autour du bac;
- ⇒ Veillez à ce que le couvercle soit fermé et qu'aucune matière ou contenant ne soit déposé à côté du bac.

**LES BACS MAL POSITIONNÉS OU SANS COUVERCLE
NE SERONT PAS RAMASSÉS.**

BACS de RECYCLAGE



La Municipalité de Terrasse-Vaudreuil met à la disposition de ses résidents des bacs de recyclage roulants de 360 litres au coût de **90 \$ chacun**. Les bacs peuvent être commandés à l'hôtel de ville. Si votre bac est brisé, communiquez avec nous.

Vous aurez besoin du numéro de série de votre bac à réparer/remplacer. Celui-ci est gravé ou imprimé sur le côté du bac.

Notez que tous les bacs identifiés par le logo de Vaudreuil-Soulanges sont de propriété municipale et sont associés à une adresse. Si vous déménagez, vous devez les laisser sur les lieux.

Selon les statistiques de Recyc-Québec, seulement 3 % du contenu de nos sacs à ordures sont réellement des déchets. En effet, le sac à ordures des Québécois serait composé de 20 % de matières recyclables, de 57 % de matières organiques, et d'une foule d'autres matières qui ne devraient pas s'y retrouver. L'outil Tricycle a comme objectif de faciliter le tri des matières et ainsi en détourner une plus grande quantité des sites d'enfouissement.

BRANCHES

La Municipalité offre gratuitement une collecte de branches par mois pour un volume maximal de 4' de large par 4' de haut par 8' de long (diamètre maximal des branches 4").

Il est important que vous déposiez les branches sur votre propriété, en bordure de rue, disposées de façon ordonnée, le bout coupé vers la chaussée et ce **avant 7 h le jour de la collecte**.

Il est interdit de laisser ou maintenir des branches sur la voie publique en dehors de la période permise, soit trois (3) jours avant la date prévue de la collecte.

Lundi 4 mai
Lundi 1^{er} juin
Lundi 6 juillet
Lundi 3 août
Lundi 7 septembre
Lundi 5 octobre
Lundi 2 novembre

**Aucune racine,
vigne ou souche
ne sera acceptée.**

FEUILLES

Quelques cueillettes de feuilles auront lieu à l'automne et seuls les **sacs de papier** seront acceptés.

Notez que les sacs de feuilles NE SERONT PAS RAMASSÉS dans les ordures.

LES DATES SERONT ANNONCÉES DANS LE
PROCHAIN INFO TERRASSE ET SUR LE
www.terrasse-vaudreuil.ca

À L'AUTOMNE

**Aucune racine,
vigne ou souche
ne sera acceptée.**

RÉSIDUS VERTS

LES VENDREDIS

3 et 17 avril
1^{er}, 15 et 29 mai
12 et 26 juin
10 et 24 juillet
7 et 21 août
4 et 18 septembre
2, 16 et 30 octobre

Les résidus verts devront être placés dans des sacs de papier ou des bacs ouverts. Aucun sac de plastique ne sera ramassé même s'il est biodégradable. La collecte pourra débuter dès 7 h le matin.

RÉSIDUS ACCEPTÉS	RÉSIDUS REFUSÉS
- Herbes - Gazon - Petites branches de moins de 1 cm de diamètre - Retailles de haies - Fleurs et plantes - Résidus de jardin et platebandes - Feuilles du printemps	- Feuilles d'automne - Branches, souches, bûches - Terre, pierre, gravier - Résidus domestiques - Déchets - Cendres

DONNEZ au suivant

Aidez les organismes communautaires en offrant vos vêtements, jouets, appareils électriques, articles de sport et autres. Vous contribuerez par le fait-même à réduire la quantité de déchets et le gaspillage.



CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE L'ACTUEL

88, rue Adèle, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1S7

☎ 450 455-3331 | info@lactuel.org

N'accepte pas les meubles.

LE CARREFOUR DE L'ESPOIR

235, rue Saint-Joseph
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1S7

☎ 450 218-3100
(peuvent venir chercher vos meubles)

N'accepte pas les vêtements.

ON FAIT LE MÉNAGE OU ON DÉMÉNAGE?

							
FRIGO	STORES TOILE	PETITS ET GROS ÉLECTROS	VAISSELLE CASSÉE	RIDEAUX	CARTON SOUILLÉ		BOÎTES EN CARTON
Utilisable? Centre de dons Inutilisable? Municipalité Commerçant Écocentre	Centre de dons Écocentre	Utilisable? Centre de dons Inutilisable? Écocentre	Poubelle	Utilisable? Centre de dons Inutilisable? Écocentre	Compost	MEUBLES Utilisable? Centre de dons Inutilisable? Écocentre	Bac de récupération

Chaque chose au bon endroit !

RECYC-QUÉBEC
Québec

Résidus domestiques dangereux (RDD)



La Municipalité de Terrasse-Vaudreuil désire vous rappeler que les RDD ne doivent, en aucun cas, être mêlés à la collecte de déchets domestiques hebdomadaires. Nous avons déjà fait face à un incident pour lequel nos pompiers ont dû intervenir pour une fumée suspecte s'échappant d'un camion à ordures. Il s'est avéré qu'une quantité de chlore en granules avait été jetée aux ordures domestiques et a réagi avec une autre substance, dangereuse ou non, ce

qui a eu pour effet de créer une réaction chimique dégageant beaucoup de chaleur et provoquant une fumée toxique et corrosive.



Les RDD doivent être apportés à l'écocentre de Vaudreuil-Dorion et ne doivent jamais être jetés aux ordures!

PROGRAMME de RECYCLAGE du POLYSTYRÈNE EXPANSÉ

Polymos est fière d'avoir mis en place un programme de recyclage du polystyrène expansé (EPS) en collaboration avec la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

Actuellement, le EPS ne peut pas être inséré dans la collecte sélective, même s'il a toujours été 100 % recyclable.

Vous y trouverez un bac de recyclage spécialement identifié, accessible en tout temps, situé près de l'entrée du centre communautaire.

CONSIGNES POUR LA SÉLECTION DES PRODUITS RECYCLABLES

Le polystyrène expansé (EPS) est une matière écologique! Le EPS est composé de 95 % d'air, c'est une matière inerte et inoffensive pour l'environnement. Le EPS ne contamine pas l'air, le sol, ni les nappes d'eau souterraines. Le EPS est exempt de CFC et HCFC et est recyclable.



ACCEPTÉ	REFUSÉ
EPS blanc et propre (que l'on retrouve souvent sous forme d'emballages de produits fragiles) sans aucun contaminant tel que aliments, papier, colle, ruban, agrafe, etc.	Tout autre matériau et mousse tel que EPS ayant servi pour le service de nourriture, tasses à café, assiettes et contenants de restauration rapide XPS (Styrofoam®) , panneaux isolants, bleus ou roses, barquettes d'emballage de nourriture (viandes, poisson, etc.)

Ne pas confondre!

EPS (Polystyrène expansé typiquement blanc) avec le XPS Styrofoam® (polystyrène extrudé, typiquement bleu ou rose).

Les 2 produits ont une base semblable, mais ils sont différents!

URBANISME

PERMIS et CERTIFICATS

Vous prévoyez d'effectuer des travaux de construction ou de rénovation sur votre propriété, installer une piscine ou un spa dans votre cour et vous vous demandez si ces travaux requièrent un permis ou un certificat d'autorisation?

La Municipalité de Terrasse-Vaudreuil rappelle que toute personne désirant procéder à une construction, à des rénovations ou à des travaux a la responsabilité de vérifier la conformité de son projet avec les lois et règlements en vigueur et d'obtenir de la Municipalité les autorisations requises **AVANT** de débiter les travaux.

Il nous fera plaisir de vous rencontrer sur **rendez-vous uniquement.**

Pour nous joindre

Pour plus de renseignements et pour obtenir les autorisations requises, nous vous invitons à communiquer avec le personnel du **Service de l'urbanisme, division permis et certificats.**

Directrice de l'urbanisme

Lily Ducharme
514 453-8120, poste 227

Inspecteur en bâtiment

William Petrosky
514 453-8120, poste 258

LOISIRS

et SERVICES COMMUNAUTAIRES

JARDINS COMMUNAUTAIRES

ENVIE DE CULTIVER VOTRE POTAGER CET ÉTÉ?

Photo : Émily Zajko



Vous pouvez nous communiquer par courriel à jardinonstv@gmail.com
ou nous suivre sur Facebook à [Agriculture urbaine Terrasse-Vaudreuil](#)

SOCGER AMICAL TERRASSE-VAUDREUIL

S'adresse aux enfants âgés de 5 à 12 ans.

Les parties auront lieu les lundis et mercredis, du 1^{er} juin au 12 août 2020. Les heures seront déterminées selon le groupe d'âge.

INSCRIPTIONS :

Veuillez contacter les responsables
Nathalie Caron et Julie Piché à :
socceramicaltv@gmail.com



TENNIS ET PICKLEBALL

Ouvert jusqu'à la fin-septembre, de 8 h à 23 h, sauf lors d'activités autorisées par le Service des loisirs et du camp de jour. Les citoyens, avec une preuve de résidence valide, peuvent se procurer une clé au coût de 6 \$. Vous devez vous présenter à l'hôtel de ville pour acheter celle-ci.

CLINIQUES GRATUITES D'INITIATION AU PICKLEBALL

- Formation de base par Luc Gloutney, coach niveau 1 de la Fédération québécoise de Pickleball
- Pratiques et joutes amicales en rotation
- Raquettes et balles fournies pour l'initiation
- Aucun droit d'entrée exigé pour les cliniques

LUNDI et JEUDI de 19 h 30 à 21 h 30
MERCREDI de 10 h à midi

Responsable : Luc Gloutney 514 453-2734

CAMP DE JOUR

SOIRÉE D'INFORMATION PRÉVUE le mardi 28 AVRIL à 19 h au centre communautaire

S'adresse aux garçons et filles de 5* à 12 ans (*maternelle complétée)

Du 29 juin au 21 août 2020, du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h - ouvert le 1er juillet

Activités : Dans un cadre amusant, les enfants pourront participer à diverses activités : bricolage, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, grands jeux, chansons et plusieurs surprises. Des animations toutes spéciales attendent vos jeunes!

TARIFS

➔ Non-résidents : 140 \$ / semaine

➔ Résidents : 105 \$ / semaine

Service de garde GRATUIT : Du lundi au vendredi, de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h.

BONUS POUR LES RÉSIDENTS DE TERRASSE-VAUDREUIL SEULEMENT : Cours de natation GRATUIT

Les résidents inscrits à une semaine ou plus de camp de jour, pourront profiter d'une session GRATUITE de natation (choix de la session 1 ou la session 2). Une session doit être constituée de 3 semaines consécutives.

- La première session aura lieu du 6 au 24 juillet 2020, à raison de 4 cours / semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- La deuxième session aura lieu du 3 au 21 août 2020, à raison de 4 cours / semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- Les cours sont offerts entre 10 h et 12 h dépendamment des groupes.
- Les enfants qui voudront une 2e session de cours paieront seulement pour la 2e session. (PRIX RÉSIDENT : 80 \$ / session)

L'inscription à la natation doit **OBLIGATOIREMENT** se faire à **L'HÔTEL DE VILLE**. La preuve d'inscription au camp de jour donnera droit à une session gratuite aux résidents de la municipalité. Les enfants non-résidents devront payer pour les cours de natation s'ils désirent s'inscrire. (PRIX NON-RÉSIDENT : 140 \$ / session). Apportez le carnet de progression. Nous offrons le programme de la Croix-Rouge (niveau 1 à 10).

Si vous n'êtes pas au camp de jour toutes les semaines de la session de natation, vous devrez vous présenter à la piscine pour les séances de cours. L'horaire des cours (en matinée) vous sera confirmé prochainement.

TARIFICATION À LA SEMAINE

Résidents : 105 \$ / semaine

+ une session de cours de natation sans frais

+ SERVICE DE GARDE GRATUIT

www.airenfete.com
514 990-1414, poste 2



POLITIQUES D'AIDE FINANCIÈRE



Vous pourriez bénéficier de l'aide financière pour activités physiques des aînés ou de la politique d'aide financière aux activités sportives pour les enfants. Consultez la section Sports et loisirs du site Web pour les détails.



FÊTE CHAMPÊTRE



POURRAIT ÊTRE ANNULÉE CETTE ANNÉE



TERRASSE

en art

FOIRE ARTISANALE

DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2020
de 10 h à 15 h

**APPEL DE
CANDIDATURES**

DATE LIMITE : 30 AVRIL 2020

Le formulaire se trouve sur le site Web dans la section Culture et loisirs.

Il est possible de louer le centre communautaire pour des activités, des rencontres, des cours ou des réceptions et ce, en tout temps puisque l'école n'utilise plus la grande salle comme gymnase.

Les réservations se font à l'hôtel de ville selon les conditions en vigueur.

Tables et chaises incluses.

LOCATION du CENTRE COMMUNAUTAIRE

TOUTES LES ACTIVITÉS ET LES LOCATIONS SONT ANNULÉES JUSQU'À NOUVEL ORDRE.

Photo : Olga Cassetta

NUMERO 652

Location strictement réservée à des associations sans but lucratif dûment reconnues et adoptées par résolution du conseil municipal (voir le registre des organismes communautaires)	0 \$
Location à des associations, groupes ou entreprises pour des fins d'activités <u>privées</u> (corporatives ou familiales) ou à des organismes à but non lucratif non enregistrés au registre des organismes communautaires de Terrasse-Vaudreuil	400 \$
Location à des associations, groupes ou entreprises pour des fins d'activités <u>privées</u> (corporatives ou familiales) ou à des organismes à but non lucratif non enregistrés au registre des organismes communautaires d'un <u>résident</u> * de Terrasse-Vaudreuil * sur présentation d'une preuve de résidence	200 \$
Location pour réception lors de funérailles d'un <u>résident</u> de Terrasse-Vaudreuil	150 \$
Location à l'heure pour la tenue de formation ou de cours divers reconnus et approuvés par résolution du conseil municipal	25 \$/h
Location à un <u>résident</u> * de Terrasse-Vaudreuil jusqu'à concurrence de 4 heures consécutives * sur présentation d'une preuve de résidence	25 \$/h
Plus de 4 heures consécutives	200 \$
Location à un <u>non-résident</u> jusqu'à concurrence de 4 heures consécutives	60 \$/h
Plus de 4 heures consécutives	400 \$
Pour tout prêt ou location de salle, un dépôt remboursable, le cas échéant, est requis pour garantir la remise des lieux dans le même état qu'au début de l'activité	100 \$
Pour tout prêt ou location de salle, un dépôt remboursable est exigé pour garantir la remise de la/des clé(s) dès la fin de l'utilisation tel qu'il sera indiqué dans le contrat	25 \$
AUTRES	
Location de nappes	10 \$ chacune
Remplacement	15 \$ chacune
Location d'un écran	50 \$/événement